



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMENT S'INSCRIRE

Afin que votre inscription soit validée auprès de la société ODC, SL, société de droit andorran sise à Av. Meritxell, 81, 2-1 - AD500, Andorra la Vella, Andorra (ci-après ODC), vous devez obligatoirement :

- Remplir votre dossier d'engagement sur le site internet du rallye : www.rallyedumaroc.com
- Payer l'acompte, correspondant aux droits de pré-engagement, et respecter l'échéancier de règlements.
- Enregistrer l'intégralité des documents demandés avant la date du **20 septembre 2024 (clôture des inscriptions)**
- Avoir plus de 18 ans.
- Être en possession de la licence sportive correspondante à votre catégorie.
- Justifier et être en possession d'un permis de conduire approprié au véhicule. Les documents attestant la perte ou le vol du permis de conduire seront refusés.
- Être en possession d'une autorisation de courir à l'étranger de votre Fédération de Motocyclisme Nationale (FMN) ou Fédération d'Automobile Nationale (FAN) respective. (cette autorisation peut être incluse dans votre licence, merci de vous renseigner auprès de votre fédération)
- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, d'un coéquipier, d'un concurrent, d'une personne de Media.
- Votre engagement ne deviendra définitif qu'à réception de la totalité des droits d'engagement.

EXONERATION DE RESPONSABILITE

Le coureur s'engage sur le Rallye du Maroc 2024 en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut l'amener à courir. Il dégage par avance la société ODC, ses représentants, salariés, et/ou toute personne agissant pour son compte, les Organisateur, la FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE SPORT AUTOMOBILE (FRMSA), FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE MOTOCYCLISME (FRMM), la FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE D'AUTOMOBILE (FIA) et/ou la FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME (FIM), de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion du Rallye du Maroc 2024 et/ou en cas de dommages sur les véhicules de course ou d'assistance, que ce soit sur les spéciales, les liaisons ou sur le bivouac.

DROITS D'ENGAGEMENT

Tout participant souhaitant s'engager sur le Rallye du Maroc devra s'acquitter des droits d'engagement que vous trouverez sur notre site internet : <https://rallyemaroc.com/tarifs-2024/>

CONDITIONS D'ANNULATION DU CONCURRENT

Pour tout forfait ou annulation, nous vous proposons de conserver vos droits d'engagements pour l'édition 2025 du Rallye du Maroc ou alors les modalités seront les suivantes :

- 1) Avant le 1er août 2024, 100% des sommes perçues pour les droits d'engagement seront remboursées (moins les frais bancaires).
- 2) Du 1^{er} au 31 août 2024 : 90% des sommes perçues pour les droits d'engagement seront remboursées,
- 3) Du 1^{er} septembre au 18 septembre 2024 : 50% des sommes perçues pour les droits d'engagement seront remboursées.
- 4) À partir du 19 septembre 2024, aucun remboursement ne sera effectué.

PAIEMENT

L'organisation n'acceptera qu'un seul et unique payeur par véhicule et par Team. Le paiement devra se faire exclusivement par virement bancaire. **Merci de bien vouloir indiquer votre numéro de dossier (MAR003...) comme référence lors de votre virement avec la mention « RDM2024 ».**

Si jamais vous ne respectiez pas le calendrier de règlement correspondant à votre tarif alors vous serez automatiquement redirigé vers la tarification supérieure.

FACTURATION

Une seule facture par Team sera établie au nom et adresse du payeur reprenant l'ensemble des prestations payées à l'organisation du Rallye du Maroc. En aucun cas, nous ne pourrions facturer plusieurs personnes ou entités pour un même dossier.

Vous trouverez votre facture sur la plateforme des inscriptions quelques semaines après la fin du rallye.

REFUS DE DEPART

A la suite des vérifications administratives et techniques, tout équipage se voyant refuser le départ pour non-conformité administrative ou technique, ne pourra prétendre à un remboursement de ses frais d'engagement.

ANNULATION AVEC CHANGEMENT DE DATE OU ANNULATION, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, IMPUTABLE OU NON A L'ORGANISATION

1- Si l'édition du Rallye du Maroc pour laquelle un concurrent est engagé est annulée et réorganisée à une date ultérieure :

- Le montant de l'inscription versé sera conservé. Aucun remboursement ne sera effectué. Les clients pourront choisir de participer à l'une des deux prochaines éditions du Rallye du Maroc. Nous déduirons le montant déjà versé à leurs frais d'inscription d'une des 2 prochaines éditions.
- En ce qui concerne les hôtels et les charters : le remboursement de ces services s'effectuera à la hauteur des Conditions Générales de vente des prestataires.

2- En cas d'annulation et de non-reconduction du Rallye du Maroc :

- Remboursement du montant déjà versé moins 25% de frais de gestion.
- En ce qui concerne les hôtels et les charters : le remboursement de ces services s'effectuera à la hauteur des Conditions Générales de vente des prestataires.

MATERIEL DE SECURITE

GPS, Iritrack, Balise :

La location de ces matériels de sécurité n'est pas incluse dans les droits d'engagement ainsi que l'achat des kits de fixation et accessoires de ces matériels. Vous devez les commander directement auprès des prestataires (bons de commande téléchargeables sur le site internet).

Les kits devront impérativement être installés avant les vérifications techniques et les branchements électriques opérationnels.

Pour chaque matériel, une caution vous sera demandée au moment des vérifications administratives par le prestataire afin d'en garantir la restitution ou la réparation en cas de dommage.

ASSURANCE

Il est de la responsabilité des concurrents de s'assurer que l'assurance de leur véhicule est valable au Maroc.

HEBERGEMENT

Vous pouvez effectuer vos réservations forfait logement ville de départ et d'arrivée ainsi que sur les bivouacs au milieu du désert marocain depuis le site www.rallyedumaroc.com à la rubrique « Logement » ou vous serez dirigé sur la plateforme d'un prestataire.

TRANSPORT

Le transport des véhicules et des concurrents n'est pas inclus dans les droits d'engagement.

DROIT A L' IMAGE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les participants reconnaissent que le RALLYE DU MAROC 2024 organisé par ODC est une opération promotionnelle dont ils peuvent être bénéficiaires par la renommée qu'ils peuvent y acquérir.

La société ODC détient à ce titre, l'ensemble des droits nécessaires à la production et à la retransmission, par tous moyens et sur tous supports, dans le monde entier, des images et sons relatifs à cette manifestation.

Les participants ne sont pas autorisés à faire usage de la marque déposée « RALLYE DU MAROC » ni des noms de domaine « rallyedumaroc.com », « rallyedumaroc.fr », « rallyemaroc.fr » et « rallyemaroc.com » sans l'autorisation écrite et préalable d'ODC.

Un logo dédié aux participants est téléchargeable sur notre site internet : <https://rallyemaroc.com/utilisation-du-logo-officiel/>

Afin de permettre une diffusion et une promotion du RALLYE DU MAROC 2024 les plus larges possibles, toute personne participant au RALLYE DU MAROC 2024 est soumise au respect de son règlement et reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise l'organisateur et ses ayants droits ou ayant cause à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du RALLYE DU MAROC 2024 de même que la/les marque/s de ses équipementiers, constructeurs et sponsors, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales sans aucune limitation, et pour toute une durée minimale de 10 ans.

Les participants concèdent à ODC, en nom et pour le compte de leurs sponsors et/ou du constructeur de leur véhicule, dont ils se portent fort, le droit, dans le cadre de toute exploitation dérivée de l'épreuve, y compris pour les sponsors et médias de l'épreuve, de reproduire ou de faire reproduire en totalité ou en partie à la discrétion de l'organisateur sur tout support existant ou à venir, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée minimale de 10 ans, les noms, marques ou logos desdits sponsors et/ou visuels desdits véhicules.

Pour rappel les images aériennes (drones/ hélicoptère etc...) sont formellement interdites pour le Rallye du Maroc en dehors de la production TV officielle de l'organisation. Le tournage d'images de concurrents participant au RALLYE DU MAROC 2024, quels que soient les moyens utilisés et le but dans lequel elles sont filmées, sont soumises à autorisation préalable et écrite de l'organisateur. A cet effet, les demandes écrites devront être adressées au plus tard le 14 septembre 2024 précédant le départ de l'épreuve.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Tout participant est informé et accepte, de façon in équivoque et expresse, que ses données personnelles seront traitées et feront partie du fichier « concurrents » géré par ODC, dont la finalité est de récolter des renseignements pour la sécurité et la communication avec les concurrents. Les destinataires de ces données sont uniquement les gérants de ODC. Tout participant pourra exercer son droit d'accès, de suppression et d'opposition auprès d'ODC, sous les conditions légales d'application.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions d'inscription et en général toute relation contractuelle convenue entre ODC, SL et tout participant sont régies par les lois andorranes. Les juridictions andorranes seront les seules compétentes en cas de tout litige s'y afférant.

COLLECTE DES INFORMATIONS

Dans le cadre de ma participation, j'accepte que l'Organisateur transmette mes données à ses sous-traitants ainsi qu'à toute autorité qui serait en droit de les demander et que l'Organisateur collecte des informations me concernant, notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires à des fins d'amélioration des services proposés.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Toute personne inscrite au Rallye du Maroc 2024, à quelque titre que ce soit, s'engage à respecter la présente Charte de Bonne Conduite qui traduit les valeurs du Rallye du Maroc.

En prenant part au Rallye du Maroc, je m'engage à respecter les us et coutumes et les lois du pays qui nous accueille, le Maroc, ainsi que ses habitants et les sites traversés.

Je m'engage à avoir un comportement responsable et respectueux de l'environnement, en respectant le tri sélectif mis en place sur le bivouac, la collecte des résidus sensibles (dépôt des huiles usagées au point de collecte du bivouac), la propreté de la piste (aucun déchet abandonné sur le parcours même après une réparation).

Je m'engage à toujours privilégier la sécurité de ma personne et d'autrui en toutes circonstances, et à adopter à tout moment un comportement approprié afin de ne pas mettre en danger les personnes. A cet égard, dans le cas où je serais soumis au Règlement de l'Epreuve, je déclare avoir pris connaissance des règles de sécurité qui y sont prévues et notamment des règles relatives au contrôle et à la limitation de la vitesse ainsi qu'à la traversée des zones habitées.

Je suis conscient(e) qu'aucune situation de concurrence lors du déroulement de la course ne saurait justifier que je n'accorde pas une priorité absolue à la sécurité des personnes.